

Evaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
- Échéance 2022 -  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT  
STRATEGIQUE**

**Réseau SNCF**

Planche 10

**Carte de type A**

**- Zones exposées au bruit ferroviaire -**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lnight

- Plus de 70 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 60 à 70 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2022 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014

